



## **PARC EOLIEN DE L'ÉPINETTE**

Communes de Grivesnes, Coullemelle et Villers Tournelle (80)

### **11. ELEMENTS 3° ET 5° DE L'ARTICLE R-123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION</b> .....	<b>5</b>
1.1 Une démarche entamée en 2014 .....	5
1.2 Information et concertation avec le territoire .....	7
<b>2. ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	<b>13</b>



# 1. HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

## 5° de l'article R123-8 du code l'environnement

### 1.1 Une démarche entamée en 2014

Les premiers contacts entre les élus des trois communes et la société VALECO ont été initiés au début de l'année **2014**, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une zone en limite communale de Coullemelle, Grivesnes et Villers Tournelle. Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (notamment possibilité de répondre aux attentes des élus en proposant une implantation plus éloignée des habitations que ce qu'exige la réglementation), volonté des conseils municipaux des 3 communes de suivre ce projet, existence de pistes et routes communales, ...

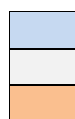
Ainsi, en **décembre 2014**, le conseil municipal de Coullemelle autorise la société VALECO à mener les études nécessaires pour évaluer la faisabilité d'un parc éolien par délibération. Il sera suivi le **15 avril 2016** par le conseil municipal de Grivesnes et le **27 septembre 2016** par la commune de Villers Tournelle.

Au début de 2017, nous affinons notre connaissance du territoire et de la zone d'études grâce à diverses rencontres avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles dont les parcelles paraissent compatibles avec un projet éolien.

L'ensemble des expertises écologique, acoustique et paysagère a démarré entre fin 2016 et début 2017.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a été proposée aux élus en septembre 2017. Le projet a par la suite été présenté lors d'une réunion qui regroupait l'ensemble des propriétaires / exploitants en janvier 2018. Le 26 avril 2018, une permanence a été tenue en salle des fêtes de Grivesnes.

<b>Date</b>		<b>Evènement</b>
<b>2014</b>	<b>Décembre</b>	Délibération de la mairie de Coullemelle suite à plusieurs échanges concernant la faisabilité d'un projet éolien sur la commune
<b>2016</b>	<b>Avril</b>	Délibération de la commune de Grivesnes qui autorise le développeur à mener les études nécessaires au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation
	<b>Septembre</b>	Délibération de la commune de Villers Tournelle qui autorise le développeur à mener les études nécessaires au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation
	<b>Octobre</b>	Article de presse dans le Courrier Picard (le 21/10/16, avec un entretien de Mme le Maire de Grivesnes et rappel du calendrier prévisionnel)
	<b>Septembre</b>	Lancement de l'étude sur le milieu naturel
<b>2017</b>	<b>Avril</b>	Lancement de l'étude acoustique Lancement de l'étude paysage
	<b>Juillet</b>	Distribution de la lettre d'information n°1
	<b>Septembre</b>	Présentation d'une première implantation aux maires des trois communes concernées
<b>2018</b>	<b>Janvier</b>	Réunion de présentation de l'implantation aux propriétaires / exploitants
	<b>Avril</b>	Distribution de la lettre d'information n°2 Permanence en salle des fêtes de Grivesnes
	<b>Décembre</b>	Distribution de la lettre d'information n°3
<b>2019</b>	<b>Annuel</b>	Suivi du dossier avec les services de l'Etat et relai des informations auprès des élus

**Légende :**

Démarches auprès des élus  
Avancement des études  
Information et concertation

## **1.2 Information et concertation avec le territoire**

### *a) Mise en place d'une information régulière : les lettres d'information*

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, des lettres d'informations ont été mises en place à la suite du lancement des études acoustique et paysagère en 2015.

Ces lettres d'information ont été distribuées dans chaque boîte aux lettres de la commune et des exemplaires étaient mis à disposition en Mairie, pour permettre à chacun d'accéder à ces documents et de se tenir informé du projet.

Depuis le lancement des études, 3 lettres ont été distribuées

- La première est parue en Juillet 2017 et avait pour objet principal de présenter la zone d'étude et la société VALECO ;
- La deuxième, parue en Avril 2018, visait à présenter l'implantation en fonction des contraintes à respecter.
- La troisième est parue en Décembre 2018, pour évoquer la présence du mât de mesure et son utilité pour les études de vent et les écoutes en altitude.

## En savoir plus sur l'éolien

### Les éoliennes et la santé

La première éolienne a été installée il y a environ trente ans et il existe aujourd'hui dans le monde plus de 80 000 éoliennes en fonctionnement. Aucun problème de santé spécifique aux éoliennes n'a été constaté à ce jour. Les éoliennes ne renferment aucun produit toxique. Elles n'émettent pas de radioactivité, ni aucune forme de déchets. Les éoliennes ne rejettent pas non plus de gaz participant à l'effet de serre ou à la pollution atmosphérique.

### L'éolien : une énergie fiable et sûre

Le système électrique français est prêt à accueillir les 25 000 MW éoliens inscrits dans le Grenelle de l'Environnement. Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) confirme qu'il est « prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau, à la hauteur des objectifs que s'est fixés la France », soit un objectif de 25 000 MW en 2020. L'éolien pourrait représenter 10 % de notre consommation électrique (en comparaison, elle atteint aujourd'hui 20% au Danemark et 15% en Espagne).

### Les éoliennes et l'environnement sonore

Les éoliennes modernes sont de plus en plus silencieuses, des progrès ont été réalisés dans l'insonorisation des nacelles et l'amélioration du profil des pales et des matériaux utilisés.

Au pied d'une éolienne, le niveau sonore s'élève à 55 décibels, soit le bruit d'une conversation normale, à 500m le volume est de 35dB équivalent une conversation chuchotée. Quand le vent souffle fort, le bruit du souffle dans la végétation masque les effets sonores au niveau des habitations.

Un rapport de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), relatif à l'impact sanitaire du bruit généré par les éoliennes, indique que les éoliennes ne peuvent avoir de conséquences sanitaires sur les riverains.

Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez-nous

Baptiste Darcel – Valeco  
07 69 08 49 61  
[baptistedarcel@groupevaleco.com](mailto:baptistedarcel@groupevaleco.com)

Mairie de Coulemelle  
03 22 41 49 58

Mairie de Villers-Tournelle  
03 22 78 42 31

Mairie de Grivesnes  
03 22 78 06 93



Lettre d'information N°1 – Juillet 2017

## PROJET ÉOLIEN

Communes de Coulemelle,  
Villers-Tournelle et Grivesnes



### Le projet

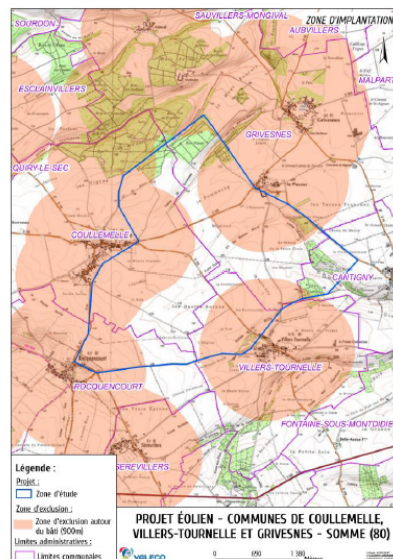
Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Coulemelle, Villers-Tournelle et Grivesnes, les conseils municipaux ont délibéré favorablement, respectivement les 01/12/2014, 27/09/2016 et 15/04/2016, pour l'étude et le développement d'un parc éolien. La société Valeco peut donc mener ses études en vue de la construction de ce projet.

La zone concernée est située principalement au lieu-dit « les Hautes Bornes » et « le Pommeroy ».

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec les mairies et en toute transparence vis à vis des populations concernées. Les communes prévoient un éloignement minimum de 900m de toute habitation, ce qui sera respecté.

A l'issue d'une étude de faisabilité concluante, les premières expertises sur les milieux naturels ont été lancées fin 2016, en collaboration avec le bureau d'étude AIRELE, pour une durée de 1 an.

Les premières indications sur le gabarit du projet pourront ainsi être déterminées fin 2017.



Lettre d'information n°1 – Pages de couverture

## L'actualité de votre projet

### Création d'un blog dédié au projet

Afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, un blog a été mis en ligne. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : [http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet\\_eolien\\_epinette](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_epinette)

Des rubriques vous permettront d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions.

### Planning prévisionnel



**A savoir :** Durant 2017, des études sur le paysage, l'acoustique, le gisement éolien, les sols, l'hydrologie, seront également réalisées afin d'établir un état initial exhaustif du site.



## Zoom sur...

### LE GROUPE VALECO

### Le Groupe VALECO, c'est...



- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
  - la famille GAY à 70%
  - la Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 30%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ Un partenaire présent à vos côtés jusqu'au démantèlement des installations
- ✓ 210 MW en exploitation
  - 70 éoliennes,
  - 11 centrales,
  - 1 poste électrique 225 000 V.



- ✓ 15 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)



- ✓ 700 MW de projets éoliens en développement, notamment :
  - Moselle
  - Somme
  - Pas de Calais
  - Poitou Charentes (Charente, Deux-Sèvres)

[www.groupevaleco.com](http://www.groupevaleco.com)

Lettre d'information n°1 - Pages intérieures



### L'actualité de votre projet



Nous serons présents le jeudi 26 Avril 2018 de 14h à 18h30, afin de répondre aux différentes questions sur le projet. Vous aurez donc accès à toutes les études réalisées, la présentation des différents enjeux et l'intégralité des photomontages qui simulent l'intégration du parc éolien dans le paysage actuel.

**Permanence publique en salle des fêtes de Grivesnes**  
 26/04/2018 de 14h à 18h30  
 Présence du groupe Valeco avec Baptiste Darcel (chef de projet) et Marjorie Fournier (chargé de développement territorial)

*Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez-nous :*

Baptiste Darcel – Valeco  
 07 69 08 49 61  
[baptistedarcel@groupevaleco.com](mailto:baptistedarcel@groupevaleco.com)



Lettre d'information N°2 – Avril 2018

## PROJET ÉOLIEN DE L'ÉPINETTE

Communes de Coulemelle, Villers-Tournelle et Grivesnes

### Rappel sur le projet

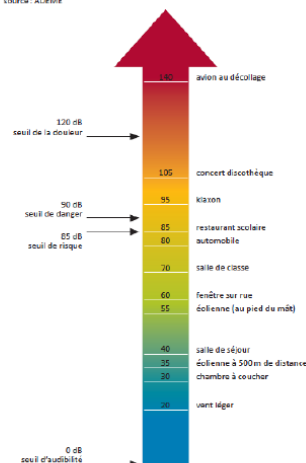
Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Coulemelle, Villers-Tournelle et Grivesnes, les conseils municipaux ont délibéré favorablement, respectivement les 01/12/2014, 27/09/2016 et 15/04/2016, pour l'étude et le développement d'un parc éolien. La société Valeco a donc pu mener ses études en vue de la construction de ce projet.

A l'issue de cette année complète d'étude, le projet de moindre impact sur l'environnement a été retenu. Celui-ci est le compromis de nombreux critères :

- Le **paysage** et le respect d'une implantation rectiligne cohérente avec les parcs éoliens voisins
- L'**habitat** et le respect de distances suffisantes des habitations
- L'**usage des sols** et la minimisation des surfaces occupées par les éoliennes et les pistes
- La **biodiversité** et la conservation des haies et massifs boisés
- Le **vent**, et le choix d'une implantation dans un axe Nord-ouest/Sud-est

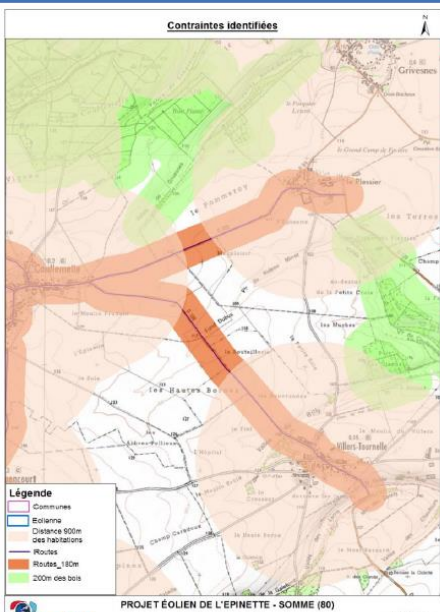
Échelle du bruit (dB)

source: ADEME



### Lettre d'information n°2 – Pages de couverture

#### Identification des contraintes du site

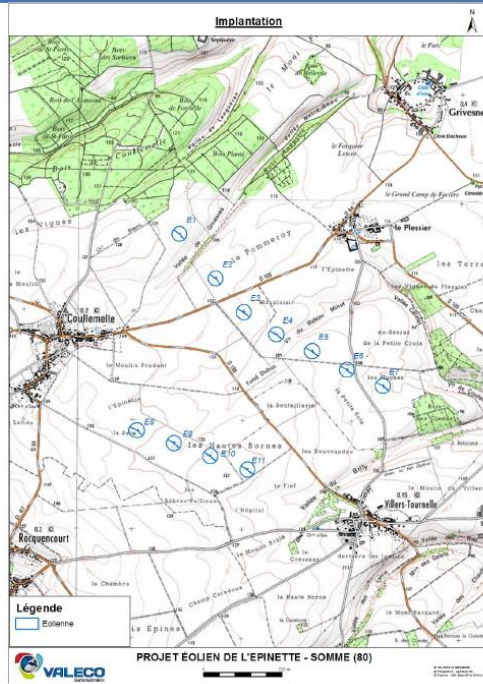


- ✓ Eloignement de 900m minimum des habitations
- ✓ Eloignement de 200m minimum des boisements
- ✓ Lignes orientées Nord-ouest/Sud-est perpendiculairement au vent dominant
- ✓ Prise en compte des enjeux environnementaux
- ✓ Contrainte liée au foncier
- ✓ Eloignement de 180m minimum des routes

Afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, un blog a été mis en ligne. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : [http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet\\_eolien\\_epinette](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_epinette)

Des rubriques vous permettront d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions

#### Présentation de l'implantation



#### Caractéristiques des éoliennes :

Hauteur totale : 180m  
 Puissance par éolienne : 3,3 à 3,6 MW  
 Puissance totale du parc : 33 à 39,6 MW

## Un mât de mesure pour quoi faire ?



- **Caractéristiques techniques :** 120m de hauteur, avec capteurs installés sur le pylône et instruments de mesures de la fréquentation du site par les chauves-souris.
- **Finalité :** recueillir les données relatives à la vitesse du vent, la direction, la température, la pression et l'humidité relative. Ce sont ces données qui permettront d'optimiser le choix des machines, l'implantation et de financer le projet.
- **Modalités :** installer un mât de mesure prend entre 2 et 4 jours et la campagne s'étend sur 18 mois. Le mât est ensuite démonté et installé sur un autre site. Il doit être situé au centre du site et à une altitude moyenne.

Vos nouveaux interlocuteurs sur ce projet sont désormais :

Simon RITTER, Chef de projet  
[simonritter@groupevaleco.com](mailto:simonritter@groupevaleco.com)  
 06 51 36 70 33

&

Amandine DAMINATO, Chef de projet  
[amandinedaminato@groupevaleco.com](mailto:amandinedaminato@groupevaleco.com)  
 07 84 39 28 96

Vous pouvez nous contacter directement ou déposer vos remarques / observations sur le blog du projet consultable à cette adresse :  
[http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet\\_eolien\\_epinette](http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_epinette)

Lettre d'information N°3 - Décembre 2018

## PROJET ÉOLIEN DE L'ÉPINETTE

Communes de Coulemelle, Villers-Tournelle et Grivesnes

### Rappel sur le projet

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Coulemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle, les conseils municipaux ont délibéré favorablement, respectivement les 01/12/2014, 15/04/2016 et 27/09/2016 pour l'étude et le développement d'un parc éolien. La société Valeco a donc pu mener ses études en vue de la construction du projet.

A l'issue de cette année complète d'études, le projet de moindre impact sur le territoire a été retenu et soumis aux services de l'État, notamment la DREAL des Hauts de France.

Celle-ci émet des demandes de compléments auxquelles nous devons répondre de la manière la plus détaillée possible afin de voir notre dossier étudié et soumis à l'Enquête publique.

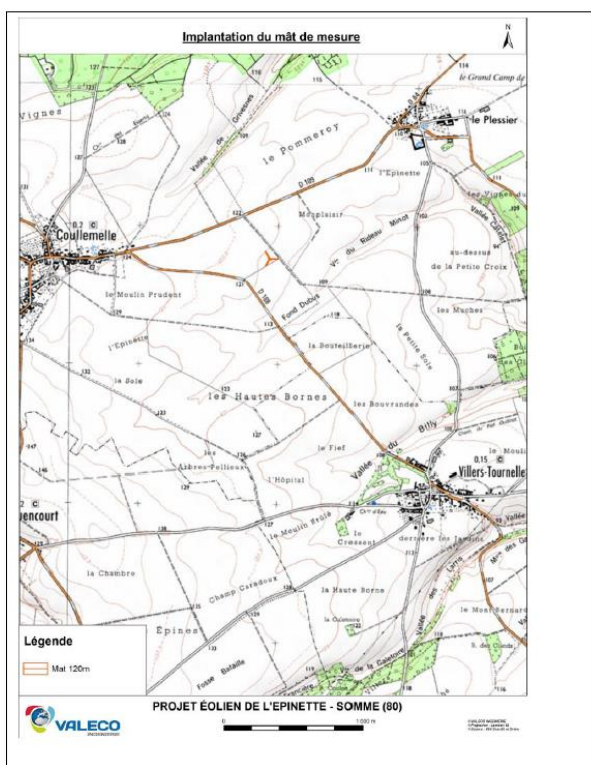
Afin de compléter ce dossier, nous avons mis en place un mât de mesure de vent.

La conduite de nos études puis de l'Enquête publique ne signifie en aucun cas que le projet est décidé et définitif. Seul le préfet pourra, en fin de parcours, trancher sur la base des différents avis exprimés, en faveur ou non de la construction du parc.

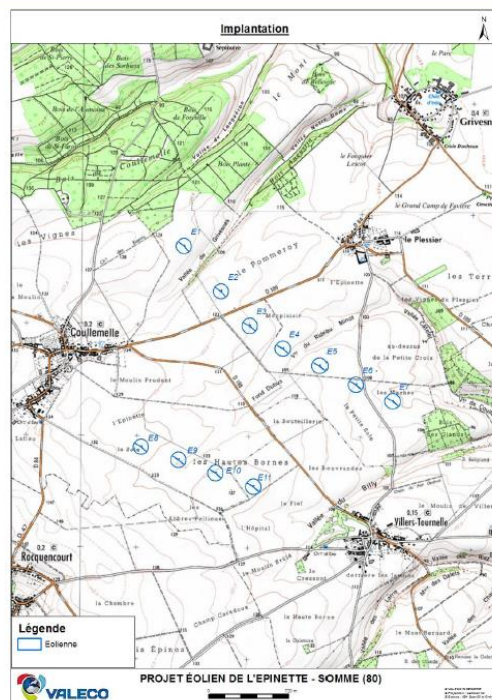


Lettre d'information n°3 – Pages de couvertures

## Emplacement du mât de mesure



## Pour rappel : implantation soumise à la DREAL



### Caractéristiques des éoliennes :

Hauteur totale : 180m  
 Puissance par éolienne : 3,3 à 3,6 MW  
 Puissance totale du parc : 33 à 39,6 MW

Lettre d'information n°3 – Pages intérieures



Un article de presse est également paru dans le *Courrier Picard* le 21 octobre 2016 :

21/10/2016

## GRIVESNE Vers un parc d'une dizaine d'éoliennes

Partagez sur :



Les éoliennes devraient être installées entre le hameau du Plessier et Coulemelle (au fond à droite).

### Le projet, accepté, est sur les rails. Maire de Grivesnes, Anne-Marie Prevost, explique son intérêt.

Comme ses homologues de Coulemelle et Villers-Tournelle, le conseil municipal de Grivesnes a donné, cette année, son accord au projet de parc éolien d'une dizaine d'aérogénérateurs de 3 mégawatts, porté par le groupe Valéco. Ces machines devraient être plus particulièrement installées entre le hameau du Plessier, qui dépend de Grivesnes, et Coulemelle. « Nous pourrions en compter jusqu'à cinq sur notre territoire, confie, à ce propos, Anne-Marie Prevost, maire de Grivesnes, c'est le groupe Valéco qui nous a sollicités car la zone d'implantation définitive est dans un couloir de vent ».

Un maire qui ne cache pas que l'acceptation d'un tel projet est étroitement lié aux retombées économiques pour sa commune : « Les éoliennes, je ne suis ni pour, ni contre, car l'intérêt financier est important. Les rentrées d'argent espérées compensent intégralement la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ».

Ainsi, la commune touchera, par éolienne implantée sur ses terres, 10 840 € par an. Sans oublier, le financement de projets et mesures d'accompagnement versé une seule fois et d'un montant de 45 000 € par éolienne...

Quand on sait que le budget annuel de la commune est de 200 000 €, on comprend tout de suite l'intérêt d'accueillir des éoliennes et pourquoi elles poussent comme des champignons dans notre département...

« Si on n'accepte pas les éoliennes chez nous, elles se feront chez nos voisins et on les regarderait tourner en n'ayant que les inconvénients visuels et aucune rétribution financière », note à ce propos Madame le maire.

Qui a cependant veillé à ce que les aérogénérateurs ne gâchent pas trop la vie quotidienne et le paysage de ses administrés : « On a demandé qu'ils soient construits à 900 mètres des premières habitations et non à 500 mètres comme habituellement, ce qui a contribué à ce que ce projet soit bien accepté dans le village ».

Un projet qui en est actuellement à la phase de la signature des contrats entre propriétaires des futures terres d'implantation et le groupe Valéco et au lancement des études environnementales. Si le calendrier prévisionnel suit son cours, 2017 sera consacrée à l'étude d'impact avec le lancement des études paysagère et acoustique puis à la présentation devant la communauté de communes, 2018 au dépôt de la demande d'autorisation et à l'instruction du dossier, 2019 à l'enquête publique et à l'obtention du permis.

C'est l'année suivante, en 2020, que devrait débiter le chantier de construction des éoliennes qui devraient commencer à tourner et à être exploitées la même année.

THIERRY GRIOS

*b) Les échanges avec le territoire : réunion d'information et permanence*

A l'issue des différentes phases d'étude, une réunion de présentation de l'implantation retenue a eu lieu le **18/01/2018**, en **salle des fêtes de Grivesnes**, en présence des propriétaires/ exploitants ayant accepté de participer au projet (qu'ils aient ou non, une parcelle concernée par une machine ou un aménagement).

**Réunion d'informations du projet éolien de l'Épinette**

Je soussigné(e),

sera présent(e) le 18 Janvier prochain à 19h30 pour la réunion d'informations

sera représenté(e) à la réunion d'informations par

.....

ne sera pas présent(e) à la réunion d'informations

Fiche à retourner par courrier à :

Baptiste DARCEL  
Valeco Ingénierie  
188 Rue Maurice Béjart  
CS 57 392  
34 184 Montpellier Cedex 4

Ou par mail à :

[baptistedarcel@groupevaleco.com](mailto:baptistedarcel@groupevaleco.com)

*Invitation réunion d'information propriétaires - exploitants*

Par ailleurs, une permanence a eu lieu le **26 avril 2018** en **salle des fêtes de Grivesnes**. 5 personnes se sont déplacées dans la journée pour venir rencontrer le chef de projet. Ces personnes ont pu poser leurs questions et consulter des extraits du dossier.

Une des personnes s'étant déplacée, en tant que membre d'une association de chasse, s'est plainte de la qualité des études. Une réponse lui a été faite indiquant que les dossiers sont réalisés par des professionnels puis relus et corrigés si nécessaires après étude du dossier par la DREAL, lors de la phase de demande de compléments.

## 2. ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'enquête publique, le porteur du projet, en accord avec les référents concernés, a choisi de mettre à jour les données relatives à l'histoire de notre groupe. En effet, en juin 2019, le groupe Valeco a changé d'actionnaires et est désormais détenu à 100% par le groupe EnBW. Ainsi le lecteur pourra consulter un dossier mis à jour sur les informations relatives au changement d'actionnariat.

### **3° de l'article R123-8 du code l'environnement**

Dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation unique du parc éolien de l'Épinette, une enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur, permettant d'informer le public et recueillir ses avis, suggestions et éventuelles contre-propositions se déroulera pendant une durée de 1 mois. Bien que n'ayant pas encore eu lieu, cette enquête publique entre dans le cadre de ce dossier de concertation et en constitue la principale pièce.

#### ➤ **Textes régissant l'enquête publique et façon dont cette enquête s'insère dans la procédure d'autorisation unique**

L'implantation d'un parc éolien relevant du régime de l'autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), rubrique 2980 de la nomenclature, implique une instruction comprenant la présentation du projet en enquête publique. Pour les demandes déposées avant le 1er mars 2017, cette enquête publique est régie par les dispositions du chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement et par l'article R. 512-14 du même code, sous réserve des dispositions de l'article 14 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (Article 15 de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale).

Après constat de la recevabilité du dossier de demande (caractère complet et suffisant de la demande pour permettre l'information et la consultation des différentes parties prenantes), l'enquête publique est prescrite par arrêté du préfet de département et menée par un commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif. Le déroulement de l'enquête est encadré par les dispositions des articles L. 123-3 et suivants et R. 123-3 et suivants du Code de l'environnement. D'une durée d'un mois minimum, l'enquête publique vise à recueillir les observations, propositions et contre-propositions de toute personne intéressée par le projet. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur remet un rapport rendu public, prononçant des conclusions motivées.

Ce rapport, ainsi que l'ensemble des avis recueillis lors de la consultation administrative menée durant l'instruction (avis des communes concernées, des services interrogés...), sont examinés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le dossier peut être présenté pour avis en commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation spécialisée sites et paysages.

Le préfet de département délivre ou refuse l'autorisation unique.

Le projet est soumis à autorisation unique qui implique l'autorisation de construire (urbanisme), d'exploiter (installation ICPE) et l'approbation d'ouvrages privés de raccordement.